

Nombre de conseillers en exercice : 46 soit 1000 voix

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin à quatorze heures trente

PRÉSENTS : 18 soit 809 voix, le Comité Syndical étant réuni à Guignen (35)

VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 22 dont 4 pouvoirs après convocation légale,

DATE DE CONVOCATION : le 01/06/2022

Comité syndical du 17 juin 2022

Étaient présents :

Bertrand ROBERDEL, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté - Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Pascal HERVE, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Bernard LE GUEN, CAP Atlantique - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - François CHENEAU, CARENE - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :

Aude de la Vergne, Vitré Communauté à Patrick LE DIFFON, Ploermel Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI à Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collègue Eau potable – Jean RONSIN, Montfort Communauté à Daniel HOUITTE, Val d'Ille Aubigné - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté à Pascal HERVÉ, Rennes Métropole.

Étaient absents et excusés :

Régine ROSSET, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique - Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande - Joseph DAVID, CAP Atlantique - Claude BODET, CAP Atlantique - Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval – Christiane JOUBIOUX, Centre Morbihan Communauté - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Fabrice GENOUËL, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres - Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres - Olivier DEMARTY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Claire THEVENIAU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la Région de Blain - Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUD, Liffré-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Raymond HOUEIX, Questembert Communauté - Yohann MORISOT, Redon Agglomération - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban communauté - Philippe CHEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Michel ERRARD, Vitré Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35 - Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique.

* *

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Délibération Comité syndical du 17 juin 2022

FINANCES : Compte administratif 2021 - Budget Annexe Eau Potable

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Eau Potable présente les soldes suivants qui appellent les observations ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Total réalisé 2021	5 342 049,57	7 157 396,41
Résultat de l'exercice 2021	1 815 346,84	
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	520 000,00	
Résultat de Clôture FONCTIONNEMENT 2021	2 335 346,84	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Total réalisé 2021	9 513 657,85	8 604 092,77
Résultat de l'exercice 2021	-909 565,08	
Résultat de d'investissement N-1 reporté	11 466 464,80	
Résultat d'INVESTISSEMENT 2021	10 556 899,72	

- **En investissement**

Les investissements 2021, 9 514 K€, sont constitués essentiellement de remboursement de dette pour 5 858 K€. On y retrouve pour la dernière année le reversement du crédit revolving pour 3 796 K€ ; auquel s'ajoute le remboursement en capital des annuités pour 526K€, et le remboursement des avances Agence de l'eau pour 1 536 K€. Des dépenses de travaux de 2 128 K€ ont été réalisées, dont 1 845 K€ à l'usine d'eau. L'ensemble de ces dépenses d'investissement a été supérieur aux recettes d'investissements de l'exercice (8 604 K€) entraînant un déficit d'investissement de l'exercice de 910 K€. Celui-ci a été financé par l'excédent d'investissement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

reporté des exercices précédents (11 466 464,8 €). Il en résulte un résultat de clôture d'investissement de 10 557 K€.

Les travaux de restructuration de l'usine ont avancé plus rapidement que prévu au budget prévisionnel : la tranche ferme concernant la partie coagulation et traitement au charbon (traitement des pesticides) a été soldée en octobre 2021. La tranche conditionnelle a été affermie dans le même temps. La démolition des anciens filtres à charbon, et la construction du bâtiment de traitement par UV ont démarré à l'automne. Deux autres chantiers ont été lancés à la même période : il s'agit tout d'abord de la rénovation des canaux d'alimentation des filtres à sables, et des travaux de restructuration du feeder 44 à proximité du réservoir de Kerouaux.

- **En fonctionnement**

Les recettes d'exploitation dont principalement la redevance versée par le délégataire (5 620 K€), sont supérieures aux charges d'exploitation de l'exercice, et génèrent un excédent de fonctionnement de l'exercice de 1 815 K€. Elles sont toutefois en diminution par rapport à l'an dernier, en lien avec le volume d'eau produit sur l'exercice.

Additionné à l'excédent reporté (520 K€), l'excédent de l'exercice génère un solde d'exécution de clôture de 2 335 K€.

A noter que les ventes d'eau (17,3 millions de m³) ont été en diminution de près de 800 000 m³, du fait de la météo de l'été 2021, et de l'arrêt prolongé de la raffinerie de Donges.

En dépenses, les travaux de l'AMO de mise au point de l'avenant de fin de contrat de la DSP ont démarré au second semestre.

Le Comité Syndical, à 760 voix sur 809 :

- **approuve les résultats du Compte Administratif 2021 après en avoir pris connaissance ;**
- **autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY